

## Attestation précompte mobilier pour non-résidents

### Attestation

Etablie conformément à l'article 117, § 6, AR/CIR 92 et relative à des revenus de dépôts de fonds ou de créances ou prêts non représentés par des titres au porteur, alloués ou attribués à des épargnants non-résidents.

### Identité de l'investisseur

Monsieur                       Madame

Nom.....Prénom.....

Rue.....Nr .....Boite.....

Code postal.....Localité .....

Détenteur du portefeuille (numéro = communication utilisée pour les virements):

.....

Certifie:

1. être non-résident, c'est à dire ne pas avoir en Belgique:
  - a) son domicile ou le siège de sa fortune;
  - b) son siège social, son principal établissement administratif, son siège de direction ou d'administration;
2. qu'il est propriétaire ou usufruitier des avoirs productifs des revenus;
3. que pour autant qu'il exerce une activité professionnelle en Belgique, il n'a pas affecté les avoirs placés chez mozzeno.com à cette activité.

Le client s'engage à signifier immédiatement à mozzeno SA toute modification qui affecterait l'exactitude de la présente attestation.

### Signature

Fait à .....le .....